

Bill (n° 40) concernant la compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.—(M. Carpenter.)

Bill (n° 41) concernant la compagnie canadienne de Téléphone Bell.—(M. Curran.)

LE CANADA ET TERRENEUVE.

M. LAURIER: Je désire demander à l'honorable ministre de la marine si les documents produits l'autre jour au sujet de la question de Terre-neuve, comprennent toute la correspondance?

M. TUPPER: Non. Les documents que j'ai produits l'autre jour, sont les pièces sur lesquelles j'ai basé une réponse à une interpellation faite dans la chambre, pièces qui, d'après ce que j'ai déclaré, devraient être préparées avant les autres documents.

Ces derniers sont plus volumineux que je le croyais il y a quelques jours, mais ils ont été préparés pour production et l'on attend l'approbation ordinaire des autorités avant de les déposer sur le bureau.

SUBSIDES—LE BUDGET.

M. FOSTER: Je propose que la chambre se forme en comité des subsides.

En faisant mon exposé financier l'an dernier, j'avais estimé que les recettes pour l'exercice 1890-91 s'élevaient à \$38,858,701. Elles ont été de \$279,391 moindres que ce chiffre, et se composaient comme suit :

Douanes	\$23,399,300
Accise	6,914,850
Divers	8,265,100
Total	\$38,579,310

En comparant ces items et les recettes totales avec ceux de 1889-90, nous constatons une diminution de \$589,633 dans les douanes, une diminution de \$703,268 dans l'accise, et une diminution de \$27,694 dans les diverses autres recettes. La diminution dans les douanes embrasse un certain nombre d'items que voici :

Animaux	\$ 9,710
Livres, revues, etc.	15,420
Céréales	151,743
Ciment	5,079
Horloges et ressort.	10,512
Crêpes	3,505
Poterie et porcelaine.	21,009
Articles de fantaisie	90,941
Poissons et produits des poissons.	5,154
Fourrures	19,515
Verre	19,569
Or et argent et articles d'or et d'argent.	4,299
Poudre à canon et matières explosives.	4,058
Gutta percha et caoutchouc et articles en gutta percha et en caoutchouc.	26,448
Fer et acier et articles en fer et en acier.	194,564
Bijouterie	18,600
Plomb et articles en plomb	8,331
Cuir et articles en cuir	42,886
Instruments de musique	3,106
Colis	16,516
Papier et papeterie	19,029
Marinades	24,519
Provisions	104,459
Graines et racines	30,398
Soie et soieries	51,242
Savons	4,608
Spiritueux et vins	148,053
Melasses	76,212
Sucre candi	2,876
Ferblanc et ferblanterie	9,213
Vernis	7,877
Légumes	14,498
Montres et parties de montres.	21,558
Bois et articles en bois	59,985
Laines et lainages	199,251

Ci-suivent quelques-uns des principaux items qui ont donné une augmentation de droits de douane l'an dernier, le sucre étant le principal :—

Ale, bière et porter	\$ 5,786
Cuivre et articles en cuivre.	13,070
Briques et tuiles	4,813
Voitures	4,224
Charbon et coke	115,627
Cuivre et articles en cuivre.	28,450
Cordages	6,114
Drogues, teintures et produits chimiques.	24,532
Lin, chanvre et jute et articles fabriqués avec ces matières.	4,315
Fruits et noix séchés.	11,740
do verts	21,332
Gants et mitaines	13,648
Chapeaux, bonnets et chapeaux de femme	66,657
Métal, composition et autres	4,446
Huiles de pétrole et kérosène et leurs produits.	5,533
Huiles, toutes autres	43,986
Navires, bateaux, et réparations d'iceux.	3,762
Sucres	290,744
Thés	3,886
Tabacs et articles en tabac	31,136
Tous autres articles non spécifiés.	225,982

Il y a eu une diminution dans les droits sur les sucres comparé à l'exercice normal précédent 1888-89, et n'eussent été le déplacement et le dérangement résultant du changement de droits sur les sucres aux Etats-Unis et l'idée qu'un changement correspondant serait fait à notre tarif, il n'y a pas de doute que les droits de douane provenant de cette source auraient été beaucoup plus considérables qu'ils ne l'ont été, au lieu de tomber, comme cela est arrivé, bien au-dessous de ceux de 1888-89. L'accise accuse une forte diminution de \$703,268, mais cette diminution est plus nominale que réelle. La loi qui exige que les spiritueux restent deux ans en réservoir pour vieillir, est entrée en vigueur le 1er juillet 1890, et une grande quantité de spiritueux sur laquelle les droits se seraient probablement élevés à \$500,000, a été retirée par avance.

Sans cette circonstance, ce montant se serait naturellement trouvé ajouté aux droits d'accise de l'exercice dont nous nous occupons. Dans les diverses autres recettes il y a une faible diminution, comparé à l'exercice précédent, de \$27,694. Le total des diminutions s'élève à \$1,320,615. Pour ce qui regarde l'accise, le tableau suivant indique les opérations de deux exercices.

TABLEAU INDIQUANT LES QUANTITÉS DÉLIVRÉES ET LES DROITS PRÉLEVÉS.

	1889-90.	1890-91.	1889-90.	1890-91.	Augmentation ou diminution.
	Quantité	Quantité.	Droits prélevés.	Droits prélevés.	
	Gals.	Gals.	\$	\$	\$
Spiritueux	3,574,799	2,708,841	4,617,643	3,544,191	1,073,452
Malt	54,974,013	57,909,201	557,021	588,593	31,572
Cigares	98,810,725	101,117,080	593,710	605,017	11,307
Cigarettes	28,990,440	36,066,600	43,508	54,737	11,229
Tabac et tabac à priser.	9,802,951	9,688,643	1,850,621	1,969,895	19,274

Ceci démontre que la quantité de spiritueux sortie d'entrepôt en 1889-90 a été de 3,574,799 gallons. En 1890-91 la quantité sortie d'entrepôt a été de

2,708,841 gallons, et la diminution dans les droits prélevés en 1890-91, comparé à 1889-90, a dépassé \$1,000,000. Tous les autres articles soumis aux droits d'accise, le malt, les cigares, les cigarettes, le tabac et le tabac à priser, accusent une augmentation sur l'exercice précédent. Le malt accuse une augmentation de \$31,572; les cigares une augmentation de \$11,307; les cigarettes une augmentation de \$11,229; le tabac et le tabac à priser une augmentation de \$19,274. Il vaudrait peut-être autant conserver le tableau qui a été présenté pendant plusieurs années dans nos exposés financiers comme représentant la consommation par tête des liqueurs et du tabac, telle qu'indiquée par les rapports d'accise. Voici les chiffres :

CONSOMMATION PAR TÊTE DES LIQUEURS ET DU TABAC.

	Spiri- tueux.	Bière.	Vins.	Tabac.
	Gals.	Gals.	Gals.	Lbs.
Moyenne depuis 1867....	1'151	2'708	'140	2'128
do 1889-90..	'883	3'360	'104	2'143
do 1890-91..	'866	3'282	'102	2'083

Lorsque nous arrivons aux dépenses de 1890-91, qui avaient été estimées à \$36,000,000 nous voyons qu'elles ont excédé de \$343,567 ce montant, s'étant élevées à \$36,343,567. Quoique les dépenses de l'an dernier accusent une augmentation sur le montant auquel elles avaient été estimées, elles ont été de \$574,267 moindres que celles de 1888-89. Les principaux items au sujet desquels il y a eu augmentation de dépenses, comparé à celles de l'exercice précédent, sont les suivants :

Primes, escompte et échange.....	\$ 33,285
Fonds d'amortissement.....	50,841
Gouvernement civil.....	25,366
Administration de la justice.....	16,808
Arts, agriculture et statistique.....	4,655
Recensement.....	252,134
Pêcheries.....	45,309
Explorations géologiques.....	8,523
Immigration.....	70,954
Quarantaine.....	4,998
Service des phares et service cotier.....	26,481
Subventions postales et subventions aux steamers.....	34,802
Divers.....	7,729
Gouvernement des territoires du Nord-Ouest.....	68,545
Service océanique et fluvial.....	35,231
Pénitenciers.....	3,319
Perception du revenu—Douanes.....	27,061
do Accise.....	15,240
do Postes.....	87,206
do Travaux publics.....	10,235
do Chemins de fer et canaux.....	143,316
do Poids et mesures et gaz.....	3,655

Il y a eu une forte augmentation à cause du recensement, qui a entraîné une dépense de \$252,154. L'item le plus élevé qui vient ensuite a trait à la perception du revenu, provenant des chemins de fer et canaux, laquelle accuse une augmentation de \$143,316. L'augmentation des dépenses comparées à celles de l'année précédente, résulte donc presque entièrement des dépenses extraordinaires et considérables nécessitées par le recensement. Les diminutions ont été les suivantes :

Intérêt de la dette publique.....	\$ 72,705
Frais d'administration.....	1,625
Sauvages.....	120,389
Législation.....	335,701

Hopitaux de marine.....	6,562
Milice et défense.....	7,500
Police à cheval.....	12,114
Pensions.....	3,541
Travaux publics.....	34,956
Chemins de fer et canaux.....	15,106
Mesurage du bois.....	2,182
Terres fédérales.....	15,091

Il y a eu dans les dépenses nécessitées par le service de l'intérêt de la dette publique une réduction de \$72,705 occasionnée par le retrait d'obligations portant 6 pour cent, 4 pour cent et 5 pour cent, au moyen d'un emprunt effectué à environ 3½ pour cent. Dans les frais d'administration il y a une légère diminution de \$1,625.

Dans l'entretien des sauvages il y a une forte réduction de \$120,389. Dans les dépenses de la police à cheval il y a une diminution de \$12,114. Ces diminutions sont permanentes en ce qui concerne la police à cheval et les sauvages, de même que la dette publique pour ce qui regarde le principe, tandis que les augmentations sont en grande partie d'un caractère extraordinaire, et ne se renouvelleront probablement plus, le recensement devant sans doute se terminer durant le présent exercice. En résumé, nous avons donc, comme revenu pour le dernier exercice, \$38,579,310, et \$36,343,567 de dépenses, ce qui laisse un surplus de \$2,235,742 à compte du fonds consolidé. N'était l'item des dépenses imputables au capital ce surplus serait affecté à la réduction de la dette, mais pendant le dernier exercice les sommes suivantes ont été dépensées au compte du capital :—

Chemins de fer et canaux.....	\$2,502,409
Travaux publics.....	515,702
Terres fédérales.....	94,847
Pertes résultant de la rébellion du Nord-Ouest.....	2,901
	<hr/>
Subsides aux chemins de fer.....	\$3,115,859
	1,265,705
	<hr/>
	\$4,381,564

Si nous comparons ces chiffres avec ceux de l'exercice précédent 1889-90, nous voyons que les dépenses au compte du capital ont été alors de \$5,731,354 contre \$4,381,564 en 1890-91, soit une réduction de \$1,349,790 durant le dernier exercice.

Par conséquent, nous avons payé les dépenses ordinaires du pays à même le fonds consolidé; nous avons versé au fonds d'amortissement, ce qui représente virtuellement une réduction de la dette, \$1,938,078; nous avons payé pour dépenses imputables au capital, y compris les subsides de chemins de fer, \$4,381,564; et nous avons pu faire cela en n'augmentant la dette que de \$275,818. On se rappelle qu'en 1889, lorsque je fis mon premier exposé financier, je donnai à entendre qu'il en serait ainsi, disant qu'il était temps selon moi d'équilibrer les recettes et les dépenses, que vers le commencement de l'exercice 1892 nous devrions avoir réussi à amener cet équilibre, et qu'à partir de ce moment le surplus provenant du fonds du revenu consolidé devrait suffire pour faire face aux dépenses ordinaires imputables au capital que requerrait annuellement le pays. Ces prévisions se sont jusqu'à présent réalisées, et si nous n'avions pas aboli les droits sur les sucres bruts l'an dernier, ce qui a produit une diminution de plus de \$3,000,000 dans ce seul item de recettes, nous aurions pu atteindre la fin de 1892 sans que la dette eût été augmentée d'un seul sou depuis 1889, et avec une réduction de plus d'un demi-million dans notre dette permanente. Il ne sera peut-être pas sans

intérêt pour la chambre que je fasse une revue des quatre dernières années pour montrer rapidement quelles ont été les opérations financières du pays durant cette période. Le tableau suivant résume ces opérations :

	1887-88.	1888-89.	1889-90.	1890-91.
Dépenses imputables au fonds consolidé.....	\$ 36,718,484	\$ 36,917,834	\$ 35,094,031	\$ 36,343,567
Dépenses imputables au chapitre (les subsides aux chemins de fer non compris).....	4,027,460	4,420,313	4,033,159	3,115,890
Revenu, fonds consolidés.....	38,940,063	38,827,571	39,872,023	38,177,910
Surplus ou déficits.....	23,521,579	27,330,043	27,553,973	29,235,242
Deette nette.....	234,531,388	297,530,941	297,533,271	277,506,680
Augmentation de la dette nette.....	7,216,582	9,998,883	3,170	975,818
Intérêts nets payés.....	9,891,288	6,646,630	8,574,370	8,506,908
Taux d'intérêt sur la dette brute.....	3.45	3.52	3.37	3.35
do do par tête (trav. 6),	3.12	3.07	2.90	2.83
Intérêt net par tête (trav. 6),	1.30	1.88	1.70	1.76

On voit, que, durant ces quatre années, les dépenses au compte du fonds consolidé se sont maintenues à un chiffre remarquablement uniforme, étant en moyenne d'environ \$36,000,000 par année. Nous avons dépensé au compte du capital, à l'exclusion des subsides aux chemins de fer, \$4,437,460 en 1887-88 ; \$4,420,313 en 1888-89 ; \$4,033,159 en 1889-90 ; et \$3,113,860 en 1890-91, le montant dépensé en 1890-91 ayant été de \$1,321,600 moindre que celui dépensé en 1887-88, ce qui est encore un bon résultat. Les recettes se sont aussi soutenues, montant de \$36,908,463 en 1887-88, à \$38,579,310 en 1890-91. En 1887-88 il y a eu, contrairement aux convictions et aux traditions du parti, un déficit de \$810,031, dû à des conditions anormales ; mais les années suivantes ont accusé un surplus de \$1,365,035 en 1888-89, \$3,885,893 en 1889-90, et \$2,235,742 en 1890-91. La dette nette est restée à peu près au même chiffre, et elle est aujourd'hui de \$237,809,030. L'augmentation nette dans les deux dernières années n'a été que de \$275,918. L'intérêt net que nous payons a diminué depuis 1887-88, ayant été de \$8,891,288 cette année-là, de \$8,843,530 en 1888-89, de \$8,574,370 en 1889-90, et de \$8,506,908 en 1890-91. C'est-à-dire que dans les quatre années l'intérêt net a diminué d'environ \$400,000. Le taux d'intérêt sur la dette brute a aussi diminué

M. FOSTER.

continuellement, de même que sur la dette nette, et pendant qu'il était de 3.45 sur la dette brute en 1887-88, il n'est maintenant que de 3.35, tandis que l'intérêt sur la dette nette a baissé de 3.12 qu'il était la première année à 2.93 l'an dernier. L'intérêt net par tête nécessaire pour le service de la dette d'après la révision résultant des données du recensement, était de \$1.90 en 1887-88, et de \$1.76 en 1890-91. Ceci indique sommairement quelles ont été les opérations financières du pays dans les quatre dernières années, et je n'hésite pas à le présenter à la chambre et au pays comme un état conservateur plein d'espoir et de promesse que le Canada est en état de maintenir ses dépenses dans des limites raisonnables tout en subvenant comme il convient aux frais des divers services publics. Nous arrivons maintenant à l'exercice courant, 1891-92, pendant lequel les recettes, jusqu'au 20 mars, ont été de \$25,459,000. Du 20 mars 1890 à la fin du dernier exercice, les recettes ont été de \$11,396,000 ; mais il y a eu des changements qui m'obligent naturellement à faire des calculs différents pour la période comprise entre le 20 mars 1892 et la fin de cet exercice. L'augmentation probable dans l'accise pour les quatre autres mois, comparé à la période correspondante du dernier exercice, est estimée à \$350,000, et la diminution probable dans les droits sur les sucres pour cette période est estimée à \$550,000. Pourvu que le commerce du pays soit à peu près le même que l'an dernier, en tenant compte de ces deux items, nous pouvons donc nous attendre à \$11,196,000 pour le reste de l'exercice, du 20 mars au 1er juillet. Ce montant, ajouté à celui prélevé jusqu'au 20 mars, donnera pour l'exercice courant, un revenu de \$36,655,000, repartit probablement comme suit : Douanes, \$20,500,000 ; accise, \$7,900,000 ; Divers, \$8,265,000. D'après cette base de calcul, les recettes provenant des droits de douane payés par le peuple canadien seront, cette année en chiffres ronds, de \$3,000,000 moindres que l'an dernier, ce montant représentant à peu près les taxes réelles abolies par la suppression des droits sur le sucre brut. Les recettes nettes de l'accise seront probablement d'environ \$1,000,000 plus élevées que l'an dernier. J'ai estimé les diverses autres recettes à peu près au même chiffre.

Quant aux dépenses de 1891-92, au 20 mars elles s'élevaient à \$23,206,000, et j'estime que depuis cette date jusqu'à la fin de juin elles seront de \$13,450,000, soit un total approximatif de \$36,650,000 pour l'exercice courant, ce qui est à peu près mon estimation des recettes probables, sauf un faible surplus. La chambre doit comprendre que, tant que subsisteront les conditions actuelles du tarif et du revenu, nous ne pouvons pas nous attendre à de gros surplus. Nous pouvons compter sur un revenu moyen d'environ \$36,500,000. Il nous faut nous guider sur nos ressources, et ne pas dépenser plus que ce montant. L'estimation pour 1892-93 est comme suit : Douanes, \$20,500,000 ; Accise \$8,000,000 ; Divers, \$8,000,000, soit un total de \$36,500,000. Assez sur ce sujet.

L'année dernière, comme la chambre le sait, des emprunts temporaires, au montant de \$7,786,666, ont dû être faits, on a eu recours à ces emprunts pour le rachat de la dette, et il n'y a eu que \$3,000 à ajouter à la dette nette. Comme la chambre en a été informée, il y a quelques jours, nos emprunts temporaires se montent aujourd'hui, à \$9,753,333. J'expliquerai en quelques mots ce qui a rendu ces emprunts nécessaires. Premièrement, la réduction

du taux de l'intérêt de 4 pour cent à 3½ pour cent a eu pour effet d'engager un certain nombre de déposants à retirer leurs dépôts des caisses d'épargnes du gouvernement, et il y a eu, peut-être, aussi d'autres causes d'un caractère plus général. En 1889-90, on a retiré des caisses d'épargnes du gouvernement \$1,943,892 de plus que le montant des dépôts faits durant la même année, et il faut ajouter à cette somme retirée l'intérêt annuel sur les dépôts. En 1890-91, la somme des retraits a été de \$1,612,438, soit une réduction d'environ \$300,000 sur l'année précédente, et j'estime que, pour l'année courante, les retraits n'excéderont en rien les dépôts, y compris l'intérêt qui en proviendra. Au contraire, d'après les indications que nous donnent les huit derniers mois, nous aurons un excédent du bon côté. Toutefois, ces retraits constituent virtuellement un rachat de dette au montant de \$3,500,000, rachat auquel il a fallu pourvoir au moyen d'emprunts temporaires. Pour le rachat de la dette proprement dite nous avons payé, en 1889-90, \$3,577,349; en 1890-91, \$1,905,964; en 1891-92, \$1,937,795; en 1892-93, nous paierons \$2,178,960, ce qui fera un total de \$9,600,067, auquel il est pourvu par des emprunts temporaires.

Puis, il y a les dépenses imputables au capital et l'augmentation de la dette durant les deux dernières exercices. Il faut aussi pourvoir à l'augmentation nette de la dette, durant l'année courante et l'année suivante, de sorte que, en sus des emprunts temporaires au montant de \$9,753,333, il faudra probablement se procurer, au moyen d'emprunts temporaires ou permanents, une somme de \$5,000,000. Comme je l'ai dit à mon honorable ami qui me questionnait, l'autre jour, pour savoir si ces emprunts temporaires seront continués tels qu'ils sont, ou renouvelés à d'autres conditions; ou s'il sera à propos de négocier un emprunt permanent pour les éteindre, cela dépendra de l'état du marché monétaire, et je ne puis dire maintenant ce que conseillera cet état.

Pour montrer que, quelle que soit la diminution qu'accusent les dépôts faits dans les caisses d'épargne du gouvernement, en 1889-90 et en 1890-91, cela ne provient pas du fait que les épargnes et les dépôts du peuple ont été moindres, je soumettrai ici un tableau qui fera connaître à la chambre le montant total des—

DÉPÔTS DANS LES BANQUES.

	31 Mai, '90	31 Mai, '91	29 Fév., '92
	\$	\$	\$
Caisses d'épargnes des bureaux de postes....	21,357,554	21,130,429	21,636,074
Caisses d'épargnes du Canada.....	18,488,290	17,114,889	16,929,825
Banques chartées, recouvrables à demande	51,440,101	56,522,473	60,029,923
Banques, recouvrables après avis, ou à date fixe.....	74,629,147	84,679,400	93,394,227
Banque d'épargnes de la cité et du district, et caisse d'économie....	10,778,164	10,994,546	11,928,669
Totaux.....	176,703,258	190,441,739	203,968,719

Ce tableau démontre que, bien que l'année finissant le 31 mai 1891, ait accusé une diminution de

plus de \$1,600,000 sur les dépôts faits dans les caisses d'épargne du gouvernement, il y a eu, durant les 8 mois de l'année courante, une augmentation de dépôts dans ces mêmes caisses de près de quatre cent mille piastres, tandis que toutes les autres banques du Canada, durant la même période, accusent une augmentation de \$13,526,980, et, durant les 20 derniers mois, de \$27,265,461.

Quelle que soit la décision que nous prendrons relativement aux emprunts temporaires, il est bon de savoir que le crédit du Canada s'est maintenu avantageusement au milieu des quelques embarras financiers qui sont survenus depuis une couple d'années. Nos effets de bourse qui se sont ressentis de la baisse générale qui a eu lieu, il y a environ un an, par suite de causes bien connues, sont bientôt remontés à leur cours ordinaire et se sont maintenus depuis sur le marché en tête des valeurs similaires des autres colonies.

Il n'est pas mal-à-propos de remarquer, ici, ce que je considère, je suis heureux de le dire, comme exceptionnel et sans précédent, la position que nous occupons dans la mère-patrie.

Les honorables membres de la droite savent que, durant les trois ou quatre dernières années, nous nous sommes heurtés contre une influence hostile créée par certaines personnes du Canada, qui indiquaient à ceux qui ne nous sont pas très sympathiques, de l'autre côté de la frontière, la manière dont le Canada pouvait être le plus directement atteint, ou ceux de nos intérêts qui pourraient être les plus lésés par eux. Ces conseils donnés tantôt directement, tantôt par l'entremise d'agents influents, et aussi souvent par l'envoi de discours que prononçaient certains honorables membres de la gauche, ont produit leur effet, et il est arrivé que, dans la législation qui est survenue, le Canada a été frappé justement aux endroits que je viens de mentionner. Mais, M. l'Orateur, on ne savait pas auparavant que ce travail hostile devait être également fait dans la mère-patrie où il est de la plus haute importance de conserver le crédit et la réputation du Canada, qui contribuent si grandement à son prestige et sa prospérité. Oui, ce travail a été entrepris et le premier coup a été frappé. Le moment de l'attaque était singulièrement opportun pour permettre à un ennemi de diriger ses traits sur le point vital du Canada, c'est-à-dire, sur sa réputation et son crédit. Le marché monétaire de la Grande-Bretagne se trouvait particulièrement nerveux. Depuis deux ans, il avait senti les effets des pertes et liquidations tant de l'Amérique du Sud que locales, et il se trouvait agité par la perspective de troubles financiers à l'intérieur, comme aussi dans les autres parties de l'Europe.

De plus, la critique faite sur la condition financière des colonies était alors très à la mode en Angleterre, et pas très favorable, vu les récents essais, non toujours couronnés de succès, qui avaient été faits par les colonies de l'Australie, de négocier des emprunts sur le marché monétaire, et dans lesquels ces colonies avaient échoué le plus.

Le Canada, comme je l'ai dit, déjà, avait aussi, alors, à faire face à des emprunts temporaires se montant à \$10,000,000, emprunts qui devaient être continués ou renouvelés sous une forme ou sous une autre. Nous avions aussi, dans le temps, sur le marché de Londres, des entreprises importantes dont la réalisation devait favoriser le développement des ressources du Canada d'une manière sensible. Puis, vu l'abondante récolte de l'année

dernière, les émigrants des divers centres de l'Angleterre tournaient les yeux vers le Canada et particulièrement vers le Nord-Ouest pour s'en faire une future patrie. Un ami du Canada, n'ayant rien de bon à dire, aurait dû alors rester muet ; où, s'il n'avait eu qu'une seule vérité en faveur de son pays, son devoir eût été de la dire. C'était donc justement le temps qu'un ennemi du Canada devait choisir pour tremper ses traits dans le poison et les diriger aussi directement que possible sur la partie vitale qui constitue, dans la mère patrie, le crédit et la réputation de notre pays. Il s'est aussi montré judicieusement méchant dans le choix de l'instrument dont il s'est servi pour faire son attaque. Il a choisi un organe financier, l'une des premières publications de ce genre qui circulent en Angleterre et dans le monde de la finance, publication dont les écrits ont une grande influence sur les capitalistes et peuvent contribuer beaucoup à former favorablement l'opinion de ceux-ci à l'égard des différents pays, ou des diverses entreprises, et qui sont également lus par ceux qui dirigent le courant de l'émigration de l'Angleterre au Canada.

J'ai, M. l'Orateur, entre les mains l'écrit qui a été alors publié non seulement dans l'*Economist*, mais qui a été imprimé par l'auteur lui-même, ou par un autre qui n'était pas mieux disposé que lui envers le Canada, comme un document électoral et répandu d'un bout à l'autre de la Grande-Bretagne.

Quelles sont les assertions contenues dans ce document ? Elles ne sont pas nouvelles pour nous ; elles ont été répétées sur toutes les plate-formes du pays et dans cette chambre, depuis des années, et aussi souvent qu'elles ont été réfutées. Mais ces assertions, devant un public britannique, avaient une portée toute différente, vu le nom et la position de l'écrivain, et vu que les faits qui se rapportent à la politique de parti du Canada ne sont pas étudiés et ne sont pas bien compris en Angleterre, comme, du reste, ils pourraient difficilement l'être.

On connaît, je suppose, celui auquel je veux faire allusion. Il siége vis-à-vis de moi, aujourd'hui ; il fut ministre des finances sous le régime libéral ; il est aujourd'hui le chef de son parti pour ce qui regarde les questions financières, s'il n'est pas le chef tout-puissant de son parti ; c'est le député d'Oxford-sud (Sir Richard Cartwright). Ses déclarations que tout honorable député peut lire s'il le veut sont bien connues ; mais j'en ai recueilli à peu près une demi-douzaine formant une espèce de crescendo, toutes plus mauvaises les unes que les autres jusqu'à la dernière.

Il est dit dans ce document que, durant treize années, le Canada a triplé sa taxation. Or, cela n'est pas vrai. Il est dit, de plus, qu'il se fait un excès énorme et que la valeur de nos terres diminue considérablement. Cela est une exagération, et ce qu'il y a de vrai est d'autant plus trompeur qu'aucun fait n'est cité à l'appui des affirmations.

L'auteur du document déclare que la dette publique s'est immensément accrue ; or, l'immense augmentation—parce qu'il parle, sans doute, des affaires fédérales, ou de la dette fédérale—se réduit à ceci : en 1878, la dette publique, répartie sur toute la population, s'élevait à \$1.58 par tête, tandis qu'en 1891, elle était de \$1.76, soit une immense augmentation de 18 centins par tête durant une période s'étendant de 1878 à 1891.

Ce document ajoute que la grande masse du peuple, notamment des cultivateurs canadiens, est maintenant plus pauvre qu'il y a douze ans.

M. FOSTER.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Ecoutez, écoutez.

M. FOSTER : De la part de l'honorable député, c'est une belle déclaration à faire, et elle se trouve répandue dans toute la Grande-Bretagne d'où nous vient la plus grande et la meilleure partie de l'immigration qui se fixe en Canada. L'auteur du document dit, de plus, que, d'après le dernier recensement, le Canada a perdu, durant les dix dernières années, 1,500,000 âmes. Or, le recensement n'établit pas ce fait ; mais une si faible erreur que celle-là n'a aucunement soulevé les scrupules de l'honorable député, et il a cru pouvoir l'affirmer tout de même. Le document en question dit encore que les agriculteurs canadiens sont simplement saignés à blanc, et que la taxation fédérale soutire annuellement \$60,000,000 de la poche des contribuables.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Et même plus.

M. FOSTER : Cette exagération et celle qui dit que, dans treize années le Canada a triplé sa taxation, sont probablement les plus grandes qui soient sorties de la bouche de l'honorable député, depuis cinq ans.

En 1878, la taxation du pays pour les fins du revenu était de \$17,841,938, ou \$4.37 par tête. En 1891, elle était de \$30,214,150, ou \$6 par tête.

L'augmentation de la taxation totale n'a donc été que de 70 pour cent, et l'augmentation de la taxation par tête de 37 pour cent au lieu de 200 pour cent. Il n'y a aucun pays dans le monde où les cultivateurs soient moins taxés qu'en Canada.

L'honorable député déclare aussi que la corruption est devenue une simple affaire de routine en Canada. L'honorable député peut trouver dans ses propres actes ou dans ceux de son parti quelque chose qui justifie cette assertion, et je ne serais pas prêt à le contredire sur ce point ; mais s'il veut attribuer ce fait au gouvernement canadien tel qu'il est actuellement constitué, ou tel qu'il l'a été depuis 1878, je lui oppose ma plus formelle dénégation.

L'honorable député, M. l'Orateur, prétend que la vie publique en Canada est viciée par une corruption systématique, intolérable, et poussée à un degré inconnu en Angleterre depuis les jours de Walpole, ou de Charles II, et il termine en déclarant qu'il est impossible au Canada de prospérer dans les présentes conditions ; que, s'il n'y a pas de changement, la confédération doit périr dans sa pourriture avant qu'elle ait eu le temps d'accomplir la moitié de son développement, et tout cela en conséquence de la manière vicieuse et insensée dont ses affaires sont administrées.

Voilà, M. l'Orateur, ce qu'a écrit l'honorable député. On ne saurait trouver, heureusement, dans les annales de l'histoire politique moderne une tentative plus mal fondée, plus injustifiable, ou plus malicieuse pour ruiner dans un autre pays la réputation et le crédit de son propre pays.

L'honorable député n'a pu avoir qu'un motif pour écrire cette lettre et la publier comme il l'a fait. Il a voulu, sans doute, en portant sa cause devant le public anglais, expliquer ce qu'il entendait par cette politique qu'il a essayé, depuis cinq ans, d'imposer au Canada, et que le peuple anglais ne peut pas plus accepter que le peuple canadien.

L'honorable député, M. l'Orateur, aurait pu avoir une bonne excuse à offrir pour expliquer et défendre sa politique devant le public anglais ; mais

il n'était pas justifiable de consacrer plus de la moitié de sa lettre à abaisser comme il l'a fait le peuple, la politique, la réputation et le crédit du Canada. Il n'a pu avoir qu'un motif, celui de transporter la lutte de parti, qui a été pour lui comparativement si stérile, durant les cinq dernières années, dans un autre pays dont nous avons besoin de la sympathie, où nous demandons des capitaux considérables pour développer notre pays, et où le crédit et la réputation du Canada sont un grand facteur pour notre progrès futur.

Ces mêmes fausses représentations ont été faites devant l'électorat du Canada par l'honorable député, à diverses reprises, depuis cinq ou six ans ; il les a débitées sur presque tous les hustings, et partout, dans ces derniers temps, le peuple les a repoussées. Or, l'honorable député abattu, désappointé et trompé par son programme annexionniste sur ce côté-ci de l'Atlantique—Je cite les paroles et sinon les propres paroles, du moins le sens exact des paroles de l'honorable député qu'il a reconnu comme chef pendant six ou sept ans, dans cette chambre n'a eu rien de mieux à faire que de transporter sa base d'opération dans la mère-patrie, afin de pouvoir porter là aussi fortement que possible le dernier coup au crédit, à la réputation et à la vitalité de son pays natal.

J'ai cru de mon devoir d'attirer l'attention de cette chambre et du pays sur ce sujet. Je considère que la conduite de l'honorable député est sans précédent, injustifiable et des plus antipatriotiques. Au simple point de vue de parti, je ferai remarquer ceci aux honorables membres de la gauche : aussi longtemps qu'ils seront alliés en politique à un homme qui adopte ce genre de lutte, aussi longtemps ils n'auront pas besoin de chercher beaucoup pour découvrir la raison pourquoi ils sont répudiés par l'électorat canadien et écartés du pouvoir. Ils trouveront les explications dont ils ont besoin dans des actes comme ceux que je viens de faire remarquer.

M. LANDERKIN : Ils obtiendront probablement un nouveau recensement des votes.

M. FOSTER : Il faudrait un grand nombre de recensements nouveaux pour éclairer l'honorable député qui m'interrompt.

Je laisse ce petit épisode pour aborder un sujet plus plaisant pour la chambre, un sujet qui me permettra de réfuter entièrement les fausses représentations que je viens de mentionner, et je vais examiner, pendant quelques instants, les conditions dans lesquelles s'est développé le commerce durant l'exercice précédent et le présent exercice. Je m'impose cette tâche surtout parce que l'on a dit souvent dans cette chambre et en dehors que le commerce du Canada diminue réellement, et que depuis l'adoption du bill McKinley et la conclusion des traités qui en ont été la suite, le commerce canadien est entravé et le Canada est en voie d'être isolé et resserré dans sa sphère d'action.

Eh bien, M. l'Orateur, si nous prenons l'ensemble du commerce de l'an dernier, nous constaterons qu'il est resté à peu près au même chiffre que celui de l'année précédente, lequel, néanmoins, ne l'oublions pas, était d'environ \$14,000,000 de plus que celui de l'année précédente. Les importations, néanmoins, sont de près de \$2,000,000 moins élevées qu'en 1890, et cela provient principalement de ce que nous avons produit une plus grande quantité

d'articles pour notre marché indigène, résultat de la législation sur le tarif, résultat, aussi, du développement de nos industries manufacturières. Prenez, par exemple, la législation concernant le tarif, nous constatons qu'il y a une diminution, en chiffres ronds, de \$800,000 dans les importations de lard et des produits du cochon des États-Unis, en 1891, comparativement à 1890. Cela ne signifie pas que nos concitoyens ont consommé ou produit moins de lard, mais cela signifie que les produits du cochon qui, auparavant, sous un tarif moins élevé, venait des États-Unis d'Amérique et remplaçait la demande de nos produits, ont été importés en moindre quantité jusqu'à concurrence de ce chiffre, et que la production indigène suffit aujourd'hui à cette demande, au bénéfice du consommateur et du producteur. Le tableau suivant expliquera la chose :

IMPORTATION DES ETATS-UNIS AU CANADA.

	1890.	1891.	Diminution.
	Lbs.	Lbs.	Lbs.
Lard fumé, jambons et palerons.....	4,353,653	2,570,412	1,783,241
Bœuf.....	6,445,105	2,715,101	3,730,004
Mouton.....	246,363	6,388	239,975
Lard.....	17,185,794	11,116,948	6,068,846
Saindoux.....	4,881,786	991,655	3,890,131
	33,112,701	17,400,504	15,712,197
Valeur.....	\$1,734,225	\$973,312	\$760,913

Cependant, les exportations de l'année dernière, lesquelles s'élèvent à \$98,417,296, accusent une augmentation de \$1,668,197 sur 1890 ; de sorte que, tandis que les importations ont diminué pour les raisons que j'ai indiquées, nos exportations accusent une augmentation satisfaisante, surtout, lorsque vous constatez qu'en les comparant avec les exportations de 1889, elles dépassent celles-ci du montant considérable de \$9,228,129. Une augmentation de près de \$10,000,000 dans les exportations, durant les deux années où l'on a appliqué cette législation dont on a tant parlé et qui nous a imposé les restrictions que l'on connaît, est une chose très satisfaisante pour quiconque examine la question à un point de vue juste et raisonnable. Les exportations de l'année dernière sont les plus considérables que nous ayons eues depuis la confédération, à l'exception de celles de 1882. C'est près de \$14,000,000 de plus que la moyenne annuelle, des exportations depuis la confédération, et \$17,700,000 de plus que la moyenne annuelle des exportations faites sous le régime des honorables membres de la gauche. Pour confirmer d'avantage l'aspect favorable que présentent nos affaires, je mentionnerai le fait suivant à la chambre : que, bien que les exportations de l'année aient atteint ce chiffre élevé et aient dépassé de \$10,000,000 les exportations de 1889, cependant dans les huit mois de l'exercice courant, les exportations sont plus élevées, d'environ \$10,000,000, que celles des dix mois correspondants de l'année dernière. Cela veut dire que si l'augmentation conserve cette proportion jusqu'à la fin de l'exercice, les exportations pour 1891-92 seront d'environ \$13,000,000 ou \$14,000,000 plus élevées que les exportations du

dernier exercice, lesquelles étaient de \$10,000,000 plus élevées que celles de 1889.

C'est un fait que j'ai noté—et il peut être intéressant en soi-même—qu'il y a à peine un dollar de différence entre les exportations des huit mois de l'exercice courant que j'ai mentionné, et celle des douze mois du dernier exercice pendant lequel mon honorable ami était ministre des finances dans le gouvernement de M. Mackenzie. Ce fait est corroboré—et ce sera une chose des plus rassurante, pour le pays—lorsque l'on songe que depuis 1873, la valeur des articles d'exportations et d'importation a diminué d'environ un tiers et que pour trouver le volume comparatif du commerce d'aujourd'hui et de celui de cette époque là, vous devez ajouter un bon tiers au chiffre que représente le commerce actuel. Cela, M. l'Orateur, porterait le commerce de 1891 à environ \$290,000,000 d'après la base des valeurs de 1873, si nous comparons ce commerce à celui de ce dernier exercice. L'ensemble de notre commerce a augmenté avec les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, Terreneuve, les Antilles, la Chine et le Japon. Il a diminué légèrement avec la Grande-Bretagne, la France, le Portugal, la Hollande, la Belgique, l'Amérique du Sud et la Suisse. Notre commerce d'exportation, néanmoins, a augmenté considérablement, celui que nous avons fait avec la Grande-Bretagne étant de \$11,000,000 de plus que celui de 1889, et celui que nous avons fait avec les Antilles ayant augmenté dans le même temps d'environ \$500,000. Nos exportations aux Etats-Unis, comparées avec celles de 1889, accusent une diminution de \$2,400,000. J'ai ici un tableau que je vais lire, simplement pour montrer la marche du commerce pendant les quelques années dernières et pour nous donner l'espoir et la confiance que ni le bill McKinley, ni toute mesure d'une nature analogue n'arrêteront la marche du commerce d'exportation du Canada ou la marche de ses affaires en général. En comparant 1888 et 1891, nous voyons que nos exportations d'animaux et de leurs produits aux Etats-Unis ont baissé de \$7,595,000 à \$4,316,000, soit une diminution de 43 pour cent, tandis que les exportations des mêmes produits en Grande-Bretagne se sont élevées de \$16,500,000 en 1888, à \$21,000,000 en 1891, soit une augmentation de vingt-sept pour cent. Les exportations de produits agricoles aux Etats-Unis ont baissé de \$10,000,000 en 1888, à \$7,000,000, en 1891, soit une diminution de trente pour cent, tandis que les exportations des mêmes produits en Angleterre, se sont élevées de \$4,292,000, en 1888, à \$5,254,000 en 1891, soit une augmentation de vingt deux pour cent. Si vous prenez l'ensemble des exportations de 1888 et que vous les comparez avec celui de 1891, vous constaterez une diminution de trois et un tiers pour cent dans les exportations faites aux Etats-Unis et une augmentation de vingt deux pour cent dans celles faites en Angleterre.

M. PATERSON (Brand) : Est-ce que ce sont là les produits du Canada seul, ou l'ensemble des exportations ?

M. FOSTER : Ce sont les productions du Canada seul.

Il y a un autre indice qui repousse la théorie ou l'avancé que le commerce est stagnant au Canada. On le trouve dans le rapport des chemins de fer et de la navigation du Canada, ainsi qu'on le voit dans le tableau suivant :

M. FOSTER.

CHEMINS DE FER DU CANADA.

Année.	Milles exploités.	Parcours des trains.	Nombre de voyageurs.	Tonnes de fret.	Revenu.
					\$
1875..	4,826½	17,680,168	5,190,416	5,670,836	19,470,539
1880..	6,891½	22,427,449	6,462,948	9,938,858	23,561,447
1889..	12,628	38,819,380	12,151,951	17,928,626	42,149,615
1890..	13,256	41,849,323	12,821,232	20,787,469	46,843,826
1891..	14,007	43,334,891	13,164,420	21,727,025	48,139,980
Aug. de 1891 sur 1875....		145 p. c.	153 p. c.	283 p. c.	147 p. c.

MARINE AU CANADA.

Année.	Tonnage des vaisseaux arrivés et partis à l'exception du service de cabotage.	Tonnage des vaisseaux arrivés et partis, service de cabotage.
1879.....	11,646,812	12,066,683
1889.....	16,054,221	19,834,977
1890.....	18,446,100	22,797,115
1891.....	18,803,648	24,986,130
Augm. de 1891 sur 1879..	61 p. c.	107 p. c.

En 1875, nous avions 4,826 milles en exploitation ; 1891, nous en avions 14,007 milles. Le parcours des trains dans la même période, a été augmenté de 17,680,168 milles à 43,334,891 milles, soit une augmentation de 145 pour cent. Le nombre des voyageurs a été porté de 5,190,416 à 13,164,420, soit une augmentation de 153 pour cent. L'augmentation du fret a été de 5,670,836 tonnes à 21,727,025 tonnes, soit une augmentation de 283 pour cent. Les revenus se sont élevés de \$19,470,539 à \$48,139,980, soit une augmentation de 147 pour cent. Ces chiffres démontrent parfaitement l'absurdité de la prétention que le commerce du Canada n'augmente pas d'une manière constante et progressive.

M. LANDERKIN : Les chemins de fer ne sont pas sous le contrôle du gouvernement.

M. FOSTER : C'est là une sage remarque et je la recommande fortement à mes honorables amis de ce côté-ci de la chambre. J'espère que la sagesse de cette remarque ne les subjuguera pas.

M. LANDERKIN : Je vous demande pardon. Le chemin de fer Intercolonial est sous le contrôle du gouvernement.

M. FOSTER : Si nous prenons aussi la navigation, qui est une autre branche de notre commerce de transport nous voyons qu'en 1879, le tonnage des vaisseaux arrivés et partis, océaniques et de l'intérieur, à l'exclusion des vaisseaux faisant le service de cabotage, s'est élevé de 11,646,812 tonneaux en 1879, à 18,803,648 en 1891, soit une augmentation de 61 pour cent. Le tonnage des cabotiers partis et arrivés s'est élevé de 12,066,683 tonneaux en 1879, à 24,986,130 tonneaux en 1891, soit une augmentation de 107 pour cent. Ce sont là des indices concluants de l'activité et du développement du commerce de ce pays. De sorte que, en examinant ces indices de l'augmentation de notre commerce étranger et interprovincial, nous sommes

obligés d'en arriver à la conclusion qu'il y a eu une augmentation considérable et progressive du commerce général du Canada.

Je désire parler un instant du service des grands steamers du Canada—non que je veuille examiner soigneusement les opérations de l'année dernière—mais je désire simplement dire qu'en ce qui concerne les lignes de steamers des côtes du Pacifique et des Antilles, il y a eu une augmentation constante et satisfaisante, tant dans le nombre des passagers que dans la quantité du fret transporté. Le service des steamers aux Antilles, surtout durant l'année dernière, semble avoir donné une grande satisfaction, et avoir contribué principalement à développer un commerce considérablement augmenté entre notre pays et ces différentes îles. Relativement au service rapide de steamers de l'Atlantique, dans le cours de l'année dernière, l'on a encore demandé des soumissions.

En réponse à ces demandes, deux soumissions seulement ont été reçues, dont le chiffre, dans l'opinion du gouvernement, dépassait ce que ce pays pouvait raisonnablement dépenser pour un service rapide sur l'Atlantique; de sorte que, bien que le gouvernement n'ait pas modifié sa politique, les circonstances nous ont mis jusqu'ici dans l'impossibilité d'établir ce service. Je dirai, aussi, que, conformément à ce que j'ai laissé pressentir en cette chambre, l'année dernière, à propos d'un article du budget, j'ai commencé, cette année, à établir des agences commerciales de correspondance dans différents ports et différents pays, agences quelque peu analogues à l'organisation consulaire, naturellement, sans qu'il soit attaché à cette charge de qualité ni de responsabilité diplomatique. A l'heure qu'il est, nous avons, comme agents de commerce à Paris, en Grande-Bretagne et dans les principaux centres des Antilles, des hommes dont les fonctions sont de donner tous les renseignements possibles, au moyen de correspondance ou de rapports expédiés au ministère et publiés sous forme de bulletins, relativement aux avantages qu'il y a de nouer des relations commerciales entre ces différents pays et le Canada. Je ne doute pas, non plus, que ce service se développe graduellement et devienne une source de grands avantages pratiques pour les classes mercantiles de notre pays et des différents pays avec lesquels nous établissons ces relations commerciales.

Les traits caractéristiques de l'année, en dehors du Canada, ont été le grand remaniement des tarifs commerciaux et le changement des principes en vertu desquels se réglementent les relations commerciales entre les différents pays. Dans le cours des quelques mois derniers, nous avons vu la France s'appêter à annuler tous les traités où se trouvait une clause concernant la nation la plus favorisée, donner avis au sujet de tous ceux qui étaient sur le point d'expirer et les dénoncer à l'époque où ils expiraient, et vers le 1er juillet 1892, tous les traités, à une seule exception près, dont la durée est prolongée d'une autre année, et que la France a faits avec d'autres pays, traités comprenant la clause de la nation la plus favorisée et comportant les obligations de cette clause, devront cesser d'exister. Le gouvernement français a légitimé de façon à adopter un double tarif : un tarif minimum, suffisant, dans son opinion, pour protéger les industries françaises, car il sera basé sur les principes de la protection et il sera appliqué aux pays qui feront des concessions analogues à la France; et un tarif général qui

s'appliquera à tous les autres pays. Les conventions commerciales basées sur le tarif minimum, sont sujettes à être dénoncées ou modifiées, immédiatement ou à un an d'avis, de sorte que, après le 1er juillet prochain, aucune de ces complications embarrassantes qui accompagnent la clause de la nation la plus favorisée n'entravera le commerce de la France avec les autres pays. La conséquence de cette politique a été que d'autres pays européens, la Prusse, l'Autriche-Hongrie, la Suisse et l'Italie ont fait entre eux un traité en vertu duquel certains produits de ces divers pays sont frappés de droits peu élevés, ce qui, autant qu'ils ont pu le faire, a encouragé le commerce entre ces quatre grands pays.

Puis, nous avons vu les Etats-Unis d'Amérique, en vertu de l'article trois du bill-McKinly, négocier une série de traités avec d'autres pays. Jusqu'aujourd'hui, les traités suivants ont été promulgués : avec le Brésil, avec l'Espagne, pour Cuba et Porto-Rico, avec les Antilles anglaises, avec la république de Saint-Domingue, avec San Salvador, l'Allemagne, la France et Nicaragua, donnant à ces pays, en échange de certaines réductions et de l'inscription de certains articles sur la liste des articles admis en franchise, l'avantage d'exporter sans droits aux Etats-Unis les peaux, le café, le sucre et les mélasses. Quel résultat ont eu tous ces changements en tant que sont concernés les intérêts commerciaux du Canada? D'abord, je puis dire que, relativement à la France, nous nous trouvons à peu près dans la position que nous occupions auparavant. Nous devons, auparavant, payer une surtaxe en sus de l'impôt exigé par la Grande-Bretagne sur nos produits coloniaux exportés dans ce pays. Aujourd'hui, on nous applique le tarif général. Relativement au traité conclu entre la Prusse, l'Autriche-Hongrie, l'Italie et la Suisse, les avantages, quels qu'ils soient, qui découlent de la diminution des droits amenée par ce traité, reviennent aussi au Canada en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, insérée dans les traités conclus avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, de sorte que les bénéfices provenant de la diminution des droits imposés sur certains articles en vertu des traités récemment conclus, nous les retirons aussi pour les produits du Canada de la même catégorie.

Relativement aux traités faits par les Etats-Unis, en ce qui concerne Cuba et Porto-Rico, nous avons l'avantage de la clause de la nation la plus favorisée, jusqu'au premier juillet de cette année. Des négociations se poursuivent maintenant dans le but de nous continuer les mêmes conditions favorables; et il n'y a rien, en ce qui concerne le tarif de notre pays, qui puisse porter Cuba et Porto-Rico à accorder de meilleures conditions aux Etats-Unis d'Amérique qu'au Canada, car, en somme, nous laissons entrer leurs produits ici à des conditions plus favorables que ne le font même les Etats-Unis. En ce qui a trait aux Antilles anglaises—je ne dirai pas que l'on permit—mais l'on ne songea pas même à établir des distinctions dans la négociation du traité entre elles et les Etats-Unis d'Amérique; et nous devons, je crois, aux Antilles anglaises, de reconnaître l'esprit d'équité, de courage et de fraternité qui les a guidées en faisant un traité qu'elles croyaient leur être très-avantageux et au sujet duquel l'on avait exercé sur elles une forte pression pour qu'elles permissent aux articles venant des Etats-Unis d'entrer chez elles à de meilleures conditions que les articles venant du Canada et de la Grande-

Bretagne; elles suivirent la méthode coloniale et impériale, qui consiste à traiter les colonies-sœurs et la mère-patrie d'après les mêmes principes que les autres pays. Relativement à la république de St-Domingue, comme je l'ai dit, bien que notre commerce avec cette république ne soit pas considérable, il arrive que nous avons l'avantage de la clause de la nation la plus favorisée.

De sorte, pour le moment, le Brésil est le seul pays qui soit en dehors de ceux que j'ai mentionnés et où nos produits, pour certaines classes, occupent une position désavantageuse comparativement à celle que les produits des Etats-Unis occupent, et je puis dire que des négociations se poursuivent maintenant, lesquelles, je l'espère, auront le résultat de mettre nos produits sur un pied d'égalité avec ceux des Etats-Unis sur les marchés du Brésil.

Naturellement, cette révision des arrangements du traité et leurs effets sur le Canada, conduit à la conférence qui a eut lieu il n'y a pas longtemps à Washington entre les représentants du gouvernement canadien et ceux du gouvernement américain, au sujet des relations commerciales. La chambre a devant elle la correspondance et les faits relatifs aux démarches qui ont amené la dernière conférence. Le 10 février dernier, sur nomination du secrétaire d'Etat, une délégalation du gouvernement canadien se rendit à Washington pour y rencontrer, en conférence, le secrétaire d'Etat. Je puis dire, et ce n'est que justice de dire que M. Blaine nous a reçu avec beaucoup de bienveillance et de courtoisie. Bien que ne jouissant pas d'une très bonne santé, et retenu par les devoirs ardu d'une session du Congrès et la correspondance diplomatique d'une nature importante et grave, il a consacré son temps à la délégalation du Canada, lui donnant, pendant cinq jours successifs une longue et franche conférence sur les diverses questions en litige. Je ne dirai rien des autres points discutés, lesquels ont été plus ou moins soumis au parlement, mais pour ce qui est de la discussion de la question commerciales, je crois qu'il est de mon devoir de faire connaître au parlement ce qui a été fait, et les résultats. En conférence avec M. Blaine, la délégalation canadienne proposa, comme base de négociations, le traité de réciprocité de 1854 avec les modifications rendues nécessaires par la condition actuelle des deux pays, et elle demanda la conclusion d'un traité sur cette base. M. Blaine répondit qu'un traité pour l'échange des produits naturels seulement n'avait pas en lui les éléments essentiels de la réciprocité, en ce qui concerne les Etats-Unis, et conséquemment ce dernier pays ne pouvait approuver ces idées. Alors de concert avec le général Foster, son coadjuteur dans cette conférence, il souleva la question de savoir si nous étions prêts à faire une proposition qui en outre des produits naturels comprendrait une réciprocité générale dans les articles manufacturés. Lorsque ce point fut soulevé la délégalation canadienne discuta longuement et librement avec M. Blaine qu'elles seraient les conditions nécessaires d'une telle réciprocité. Cela voudrait-il dire que nous aurions à accorder aux produits manufacturés américains la préférence sur nos marchés, et établir des distinctions contre les mêmes articles de l'Angleterre et autre pays.

Après mûre discussion il nous fut répondu qu'un traité de réciprocité n'offrirait aucune compensation avantageuse aux Etats-Unis, sans la préférence sur nos marchés, surtout contre la Grande-Bretagne qui est leur pire concurrent dans toute ligne de

M. FOSTER.

ces articles manufacturés; que par un traité de réciprocité les Etats-Unis voulaient concourir librement sur nos marchés avec nos manufactures et avec nul autre. Que survint-il alors? On discuta les difficultés, pour le Canada, d'approuver un traité de ce genre, et ces difficultés furent pleinement et franchement soumises à M. Blaine. Voici en quoi elles consistaient: avec un traité de ce genre nous devions perdre ce que nous sommes moins en état que les Etats-Unis de perdre: une partie considérable de notre revenu; d'abord les huit millions, ou à peu près, que nous percevons sur les produits américains qui viennent dans le pays, et en second lieu la diminution, quelle qu'elle soit, qui surviendrait dans nos importations, vu la concurrence créée par l'entrée en franchise des produits américains dans notre pays.

M. Blaine demanda si nous n'avions pas d'autres modes de taxation. Nous avons expliqué que nous avions comme eux le revenu de l'intérieur; sur quoi il fit remarquer que par un traité de ce genre il faudrait que ces droits du revenu de l'intérieur sur les liqueurs et le tabac fussent uniformes: ce qui souleva la question, que si les Etats-Unis refusaient de mettre leurs droits à nos taux, le Canada perdrait un montant considérable du revenu des droits d'accise, vu que nos taux sont beaucoup plus élevés que ceux des Etats-Unis. Nous dûmes aussi signaler la grande difficulté de faire des distinctions contre les marchandises de l'Angleterre, pays avec lequel, à titre de colonie, nous avons des relations si intimes, et aussi la répugnance que nous avions à établir une barrière entre nous et le reste de l'univers, sauf les Etats-Unis.

Alors surgit une autre question. Supposons que le Canada voudrait établir un tarif différentiel contre les marchandises de l'Angleterre et des autres pays, sur cette base projetée de traité, qui déterminerait ce tarif, et dans quelle mesure serait-il fait? Et l'on cita comme exemple la laine et les lainages au sujet desquels le droit sur la matière première varie dans chaque pays, de même que le droit sur les articles manufacturés. M. Blaine admit de suite que c'était là une question vitale; que les Etats-Unis avaient leur politique de protection, d'une protection très étendue, pour la laine et les lainages, et que sans la conservation de ce point vital, les Etats-Unis n'avaient d'un côté aucune sécurité contre la contrebande sur une frontière de 3,000 milles et, d'un autre côté, aucune sécurité pour la conservation de cette politique de protection qu'ils ont maintenue jusqu'à présent et qu'ils veulent maintenir, et qu'il ne voyait aucun autre moyen d'éviter la difficulté que de rendre le tarif du Canada uniforme à celui des Etats-Unis.

Eh! bien, M. l'Orateur, cette question fut discutée jusqu'à l'épuisement du sujet, après quoi les délégués canadiens dirent à M. Blaine: voilà nos difficultés; vous les admettez. Maintenant, vous avez acquis de l'expérience dans la négociation de traité de réciprocité, vous avez eu beaucoup à faire dans les arrangements de ce genre; nous vous soumettons ces points en vous demandant si vous ne voyez pas un moyen de modifier cette base de manière à diminuer, dans une certaine limite au moins, ces difficultés relatives à la perte de notre revenu, au tarif différentiel et au tarif uniforme. Après quelque temps de discussion M. Blaine nous répondit qu'il reconnaissait nos difficultés; tandis qu'il était évident, à son avis, qu'aucun autre arrangement ne conviendrait aux Etats-Unis; que les

fabriques américaines devaient avoir la préférence, ce qui comprend, naturellement la distinction contre les autres pays, surtout contre la Grande-Bretagne ; qu'il devait y avoir un tarif uniforme et que ce tarif devait être en réalité celui des Etats-Unis d'Amérique.

Avec cette observation, nous avons examiné d'autres points que nous devons discuter et nous ne sommes pas revenus à la question du commerce. Voilà en peu de mots le compte-rendu exact de ce qui a eu lieu à la conférence. Je crois qu'il ne suffit d'indiquer brièvement les résultats, qui se résument à ceci, savoir : aussi longtemps que le parti actuel et la présente politique existeront aux Etats-Unis dans l'une ou l'autre branche de la législation, ou dans l'exécutif, nous ne pouvons pas espérer d'obtenir un traité avec les Etats-Unis, sauf aux conditions suivantes : un traité qui comprendra les produits naturels et les articles manufacturés, illimité de sa nature, leur donnant la préférence sur notre marché, et établissant des droits différentiels contre l'Angleterre particulièrement et contre les autres pays, le tout devant être accompagné d'un tarif uniforme, et ce tarif sera mis sur un pied d'égalité avec celui des Etats-Unis d'Amérique. Ce sont en résumé les résultats qui ont été atteints.

Durant des années de discussion, depuis l'époque où l'ancien traité de réciprocité a été dénoncé en 1865 à venir à ce jour, différents plans ont été soumis, il y a eu des assertions et des contre-assertions au sujet de ce que l'on pouvait faire, plusieurs propositions ont été présentées, et jusqu'à cette date nous n'avons pas pu faire adopter une seule de nos propositions par les Etats-Unis.

Maintenant, la question est réglée. Elle est réglée clairement et définitivement. Quant à moi, je regrette qu'elle soit réglée de cette façon, et cependant je suis heureux qu'elle soit enfin réglée. Je regrette qu'on n'ait pas pu trouver un mode au moyen duquel on aurait pu établir des relations commerciales avantageuses pour les deux pays, sans nous obliger à sacrifier les intérêts du Canada et la nationalité canadienne. Je suis néanmoins heureux de constater qu'il n'existera plus de doute à l'avenir, car tous les intéressés dans le Canada sauront maintenant exactement à quelles conditions on peut ou on ne peut pas obtenir un traité.

M. MILLS (Bothwell) : J'aimerais demander au ministre si la députation, qui a été à Washington, a fait un rapport à Son Excellence ou aux ministres, à son retour, lequel pourrait être soumis au parlement ? Je crois qu'il est extraordinaire d'entrer dans une discussion de cette nature dans cette circonstance.

M. FOSTER : Ce qui est le plus extraordinaire en ce moment c'est mon honorable ami.

M. MILLS (Bothwell) : Eh bien, M. l'Orateur,—

M. FOSTER : L'honorable député ne devrait pas se lever et m'interrompre.

M. l'ORATEUR : L'honorable député de Bothwell soulève une question d'ordre.

M. MILLS (Bothwell) : Je crois que la règle exige que, quand une question de ce genre est discutée, un rapport officiel soit déposé pour servir de base à la discussion. L'honorable ministre a parlé de négociations qui ont eu lieu, et le rapport de ces négociations n'est pas déposé devant la chambre. Dans le cas d'un ambassadeur anglais résidant à l'étranger, il est d'usage qu'il fasse un rapport de

l'entrevue, ce rapport est transmis au secrétaire des affaires étrangères et soumis au parlement. Or, si le gouvernement au lieu d'envoyer un agent, préfère suivre le mode ordinaire et envoyer des membres du gouvernement, il est du devoir de ces membres du gouvernement de faire rapport au chef de l'Etat, et le parlement a le droit d'avoir ce rapport. Or, nous n'avons aucun rapport. Nous n'avons pas les moyens de vérifier les déclarations que l'honorable ministre fait dans le discours qu'il prononce en ce moment. Je prétends que la procédure est irrégulière, et avant de faire ces déclarations à la chambre, il a dû faire un rapport à Son Excellence, ou à ses collègues, et ce rapport devrait être officiellement soumis à la chambre.

Sir JOHN THOMPSON : L'honorable député a dit qu'il parlait sur une question d'ordre.

M. MILLS (Bothwell) : Je parle sur une question d'ordre.

Sir JOHN THOMPSON : Je demande si l'honorable député n'a pas réfuté sa propre déclaration par le fait que, quand il s'est levé, il a d'abord posé une question au ministre des finances—

M. MILLS (Bothwell) : C'est ce que j'ai fait.

Sir JOHN THOMPSON : Sur laquelle il pouvait baser une question d'ordre. Or, M. l'Orateur, je vous demande s'il existe une règle, ou une coutume, ou une autorité quelconque, qui empêche un ministre de la couronne de déclarer ce qui a transpiré d'une mission qui lui a été confiée par l'autorité compétente. Il n'existe rien de semblable, dans les coutumes du parlement ; il n'y a absolument rien de tel dans les usages diplomatiques, ou dans la pratique suivie entre des ministres et l'exécutif. Si un ministre de la couronne fait une déclaration que Son Excellence ne l'a pas autorisé de faire, ou qui ne lui a pas été communiquée—dans le cas où elle aurait dû lui être communiquée—c'est une question de responsabilité entre le ministre et le chef de l'exécutif. Mais c'est le droit et le privilège de tout député, qu'il soit ministre de la couronne ou simple membre de la chambre, de donner à la chambre l'information qu'il possède au sujet de questions publiques, qu'elle lui ait été communiquée par quelqu'un ou non.

M. LAURIER : La question posée par mon honorable ami au ministre des finances n'a pas reçu de réponse, à moins qu'il ne veuille dire qu'il fait, maintenant dans son discours un rapport des négociations qui ont eu lieu à Washington. Je prétends que si le ministre désirait faire allusion dans son discours aux faits qu'il divulgue maintenant, il aurait dû commencer par les soumettre à la chambre sous la forme d'un message.

M. l'ORATEUR : Ainsi que je comprends la question, je crois que la déclaration faite par le ministre des finances était parfaitement dans l'ordre. Je ne connais pas de temps plus opportun que celui où l'on fait l'exposé financier, pour traiter les questions que le ministre des finances fait connaître à la chambre. Il fait des déclarations concernant les négociations qui ont eu lieu, au sujet du commerce, entre ce gouvernement et celui des Etats-Unis, et je ne connais pas une seule règle du parlement, qui puisse l'empêcher de faire ces déclarations.

M. FOSTER : Je remercie l'honorable député de Bothwell, de deux choses : premièrement, de m'avoir procuré un instant de repos si court qu'il

soit, et, secondement, d'avoir indiqué aussi clairement la confusion qui existe dans ses idées en ce moment. Généralement, l'honorable député de Bothwell a soif de renseignements, mais aujourd'hui, il paraît en avoir tellement qu'il n'en veut pas de plus amples. Nous ne sommes jamais trop vieux pour apprendre, dit-on, mais je suis forcé de conclure que mon honorable ami est, soit trop vieux pour apprendre, ou bien qu'il ne veut plus rien apprendre.

Quand on m'a interrompu, je disais à la chambre que nous savions aujourd'hui parfaitement à quelles conditions un traité avec les États-Unis était possible. J'ajoutais que j'étais heureux que la question fût réglée, tout en regrettant la manière dont elle l'avait été.

Depuis plusieurs années le commerce, les affaires et la prospérité du pays ont été affectés par une agitation qui avait pour but un grand changement dans l'état commercial du Canada. On a soulevé une agitation qui promettait certaines choses et qui faisait briller en certain perspective comme le résultat qu'on pouvait obtenir, et cette agitation constante, et le fait d'inculquer au peuple l'idée de grands changements qui lui procureraient d'immenses avantages—ce qui était irréalisable—n'ont pu que nuire aux affaires et au progrès du pays. Pour cette raison je suis heureux que la question soit réglée, et les canadiens pourront maintenant envisager l'avenir avec une idée définie de ce qu'ils ont à faire pour eux mêmes, et de ce qu'ils peuvent attendre de leurs voisins. Quant à moi je ne suis pas du tout effrayé de l'avenir ni de ce qu'il nous réserve concernant le développement et la prospérité du Canada.

Si le cultivateur canadien est privé jusqu'à un certain point d'un marché aux États-Unis pour y écoulér ses produits, lequel est partiel, sectionnel et variable, il aura au moins la satisfaction de voir qu'au moyen d'une protection légitime et proportionnée, il ne sera pas exposé à la concurrence redoutable du grand pays à l'ouest des États-Unis dans les produits du Canada. Il peut se préparer à trouver un marché pour tous ses produits dans d'autres pays où ils sont admis avec plus d'avantages, et il peut particulièrement se tenir prêt à occuper entièrement ce marché presque inépuisable qui attend ses produits en Angleterre, notre mère-patrie.

Déjà, dans ce pays, par la bonne qualité et le soin dans le choix, ses pommes, son fromage, son blé, ses bestiaux, son lard fumé et son jambon, trouvent un marché qui va toujours croissant, et ces produits y ont acquis une place permanente, et ils ont virtuellement effacé toute concurrence. Et ce qui a eu lieu pour ces produits sur le marché anglais, au moyen d'un choix judicieux et à force de bonne qualité, peut se répéter pour les fèves, l'orge, l'avoine, les agneaux, le beurre, les volailles, les œufs, et tous les autres produits de la ferme, dont l'Angleterre achète une quantité considérable et toujours croissante.

Si le manufacturier ne peut pas avoir un débouché avantageux sur le marché des États-Unis, où il se verrait exposé à une concurrence formidable résultant de l'habileté et des capitaux qu'on y trouve, il peut, au moins, à l'abri d'une protection raisonnable, approvisionner de ses articles le grand marché indigène, et avec la stabilité assurée dans le pays, il peut expédier ses articles dans d'autres pays, où ils sont admis à des conditions plus favorables.

M. FOSTER.

Il y a un instant, je parlais du marché anglais au sujet des produits agricoles du pays. Voici un état dans lequel je donne les chiffres ronds, sans entrer dans les détails, et je vois que l'Angleterre, en 1891, a importé pour la consommation locale, les articles suivants :—Lard fumé, 380,000,000 de livres ; bœuf salé, 27,000,000 de livres ; bœuf frais, 224,000,000 de livres ; jambon, 135,000,000 de livres ; mouton, 136,000,000 de livres ; lard, 40,000,000 de livres ; beurre, 240,000,000 de livres ; fromage, 230,000,000 de livres ; œufs, 106,000,000 de douzaines ; pommes, 3,000,000 de barils ; pommes de terre, 640,000,000 de livres ; volailles, pour une valeur de \$2,000,000 ; blé, \$145,000,000 ; farine de blé, \$50,000,000 ; orge, \$29,000,000 ; avoine, \$26,000,000 ; pois, \$4,500,000 ; fèves, \$6,000,000.

Voilà M. l'Orateur, un marché sur lequel on arrive facilement, et qui possède cette nature stable qui résulte du minimum de la concurrence légale et des changements dans les droits qui y sont imposés d'une année à l'autre, un marché établi et développé en grande partie par les classes qui ne produisent pas ces articles, qui sont constamment à l'ouvrage dans les manufactures, et qui demandent sans cesse à ce pays et à d'autres pays également favorisés la nourriture qui donne la force et la vigueur aux bras qui manufacturent les articles destinés à une grande partie de l'univers.

De plus, nous avons en Angleterre un marché favorable, où les meilleurs produits sont promptement vendus aux prix les plus élevés, et où l'on trouve toujours les marchandises ou l'argent pour payer ce que l'on vend. Ainsi, je dis que nous pouvons tourner nos regards vers le vieux pays, et exploiter pour nos différents produits, ce marché que nous sommes certains de trouver profitable à raisons des demandes constantes et toujours croissantes qui nous en arrivent.

* Et il peut arriver prochainement, à raison de la guerre fiscale qui est déclarée dans tout l'univers, et des avantages différentiels qui sont accordés par certains pays et refusés par d'autres, il peut arriver, dis-je, que le gouvernement ait à examiner soigneusement et sérieusement, si le temps n'est pas proche où il devra aider ceux qui nous aident, rendre faveur pour faveur, intérêt pour intérêt, et traiter favorablement sur nos marchés les pays qui nous traitent le mieux sur les leurs.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : M. l'Orateur, je suis convaincu que, si le ministre des finances possède des sentiments de reconnaissance, il me remerciera de lui avoir fourni l'occasion d'exprimer ces sentiments patriotiques et de prononcer ces paroles ardentes que nous venons d'entendre. Je regrette pour lui, et non pour moi, qu'il n'ait pas lu en entier la lettre qui porte ma signature et qui a été publiée dans l'*Economist* de Londres, le 13 février, car, dans ce cas, comme l'être fabuleux de Shakespeare, son discours aurait ressemblé au crapaud, qui, bien que laid et venimeux avait une pierre précieuse sur la tête.

Mais comme il n'a pas voulu la lire en entier, et que ma modestie m'empêche d'en faire la lecture, je ne peux qu'attirer l'attention de la chambre sur cette lettre, dont j'approuve chaque syllabe, ainsi que j'en avais l'intention quand je l'ai fait publier dans l'*Economist* en réponse aux calomnies atroces lancées contre le parti libéral et que la presse subventionnée de l'honorable ministre et ses agents salariés, ou notre précieux haut commissaire et sa